

Lors des dernières élections pour désigner les représentants du personnel au comité d'entreprise (CE) et à la délégation du personnel dans le cadre de la nouvelle UES, Info'Com-CGT a présenté une liste qui essayait de rassembler le plus largement possible la diversité de situations professionnelles et d'entités juridiques au sein du groupe Les Echos.

Grosse surprise pour certaines personnes, nous avons obtenu sur l'ensemble du personnel 41% des votes, avec une participation exceptionnelle d'environ 80% de votants.

Ce résultat place notre organisation syndicale en première position dans l'entreprise. Cela démontre la volonté de changement de la part de nombreux salariés du groupe, qui souhaitent notamment voir de «nouvelles» personnes participer aux réunions de négociations, pour les défendre et obtenir de nouveaux acquis sociaux.

Mais plus encore, ce résultat nous demande, à nous militants syndicalistes d'Info'Com-CGT, un niveau d'exigence et de responsabilité qui soit à la hauteur de l'espoir sorti des urnes.

Nous saurons, dès lors, y répondre à la mesure de nos moyens et de nos compétences.

Cependant, ce que nous obtiendrons, nous l'aurons avec vous, grâce à vous. Notre engagement n'aura de portée qu'avec votre soutien.



L'austérité est incompatible avec une information de qualité

Certains bien-pensants oublient systématiquement qu'il faut des moyens humains et financiers pour produire une information de qualité.

La flexi-sécurité – comme si cela pouvait exister – qu'ils prônent également est malheureusement à l'œuvre depuis trop longtemps dans notre secteur d'activité.

En presse, les plans se succèdent les uns aux autres. Les salariés en font à chaque fois les frais sans qu'aucune perspective annoncée ne soit crédible.

Hier, le maître-mot était l'«adaptation au numérique»; aujourd'hui, c'est la «baisse de la publicité».

Les palliatifs jadis trouvés – la publicité et les ressources du numérique – n'effacent pas les difficultés du secteur.

Il est urgent de redéfinir des lignes éditoriales claires, une information de qualité pour regagner du lectorat et défendre nos emplois, nos droits et nos salaires. Une loi sur l'information s'impose!

Groupe Les Echos

info'com-cgt
TOUS UNIS DANS UN MÊME SYNDICAT

Délégué syndical:

Gérard Biraud – 06 63 45 28 21 – gbiraud@investir.fr

Le syndicat:

01 43 31 80 49 – news@infocomcgt.fr – infocomcgt.fr

DÉNONCIATION DES ACCORDS

NON à l'abandon de la grille d'entreprise des Echos, OUI à sa généralisation dans toutes les entités !

A la suite des dernières élections professionnelles, on pouvait subodorer une offensive de la direction des Echos.

Ainsi, au cours du CE du 27 mars 2013, le premier avec les nouveaux élus, Francis Morel a procédé à la dénonciation des accords concernant la grille salariale en vigueur pour les journalistes et l'ensemble des salariés des Echos.

La procédure est enclenchée dès l'annonce au CE et après information des syndicats signataires, obligeant la mise en œuvre d'une négociation pouvant s'étaler sur trois mois. Dès lors, examinons la présentation de ce projet et les arguments avancés.

Un tableau censé donner dans l'objectivité aligne les salaires « mini » des journalistes aux Echos comparés à ceux du barème de branche (presse quotidienne nationale – PQN). Ainsi peut-on lire dans le document qu'ils sont supérieurs en moyenne de 35,53%.

Mais il n'est dit nulle part que ces seuils sont dépassés dans tous les titres de PQN, même dans ceux qui parfois se portent mal.

Il n'est pas mentionné non plus que si le salaire d'entrée aux Echos est plutôt dans la tranche haute de la profession, par la suite, il faudra s'en contenter, car les augmentations se font avec parcimonie. Ici, en revanche, cette différence importante du reste du secteur n'est pas soulignée.

Le projet de limiter les taux d'augmentation salariale de branche au salaire de base participe encore de cette volonté de réduire les possibilités d'évolution.

Le choix d'adapter la politique salariale à la situation économique



Paris, le 5 mars 2013. Manifestation intersyndicale CGT, FO, FSU, Sud contre l'« accord historique de la honte » sur la compétitivité et la « sécurisation » de l'emploi.

de l'entreprise vise à faire fluctuer les références de nos métiers et à déqualifier nos professions.

En évoquant une harmonisation des salaires au sein de l'UES, la direction souhaite jeter en pâture les rémunérations des journalistes aux autres salariés, en leur faisant croire une juste redistribution.

Où a-t-on vu que, en baissant les salaires des uns, l'argent se retrouverait dans les poches des autres salariés, plutôt que dans celle des actionnaires ?

Le document précise aussi que la baisse des salaires permettrait le développement de nouvelles initiatives éditoriales. Ce qui empêche le lancement de tels projets seraient les salaires des journalistes...

Cependant, avec certitude, nous pouvons affirmer que si se met en place cette politique salariale pour les journalistes, elle ne

saurait limiter ses effets à eux seuls et que tous les salariés du groupe en subiraient largement les conséquences.

Il convient donc que, tous, nous restions vigilants sur le déroulement de ces négociations et que nous soyons prêts à nous mobiliser pour la défense de nos emplois, de nos salaires et l'amélioration de nos conditions de travail.

Injustifiable !

Nous, militants syndicalistes CGT, ne pouvons accepter, comme justificatif de la compression des salaires, la crise et la loi du marché.

A plusieurs reprises, la direction a argumenté la baisse des salaires à l'embauche par la concurrence et l'impossibilité d'engager des salariés avec des tarifs supérieurs aux autres médias.

AU SEIN DU GROUPE LES ÉCHOS

Harmonisation, OUI. Mais par le haut!

Les différences salariales en fonction des entités existent et sont incontestables.

Toutefois, une nécessaire harmonisation doit s'effectuer, mais nous ne pouvons l'envisager que par le haut, c'est-à-dire prendre les droits et le salaire les plus favorables aux salariés et l'appliquer à tous.

Comme le terme harmonie le suggère, cette réactualisation nécessaire des salaires ne peut se faire par le nivellement salarial.

Comment effrayer un peu plus des salariés inquiets ?

En leur envoyant une lettre recommandée la veille d'un week-end. Si, par chance, il était présent chez lui, le salarié a su rapidement de quoi il en retourne. Sinon, toute la fin de semaine, il sera demandé s'il doit retourner au travail le lundi ! De toute façon, il aura eu une grosse frayeur !

Pourquoi ne pas avoir prévenu les salariés de l'envoi de cette obligation légale (?) d'information concernant la dénonciation d'accords salariaux ?

Il faut toujours faire attention qu'une petite peur ne se transforme pas en grosse colère.

Inacceptable !

Dans le même temps, la direction a pu affirmer que des compétences reconnues n'avaient pas de prix minimum.

Ainsi, des journalistes qualifiés mais qui n'entreraient pas dans ces critères de reconnaissance devraient se contenter de salaires rabaissés. Cette déqualification du métier de journaliste est scandaleuse.

« Scandale : les salariés de DI Régie ne travaillent pas assez ! »



Les informations se succédant, après la dénonciation des accords concernant Les Echos SA, voilà l'annonce de la mise en œuvre de la fusion des entités DI Régie et des Echos Médias.

Lors du rachat des Echos par le groupe LVMH, l'engagement avait été pris de ne pas modifier les structures juridiques pendant une période de quarante-huit mois. Ce délai étant dépassé, la réorganisation juridique, selon la direction, s'imposait.

D'une certaine façon, l'objectif de mutualisation du travail pour les équipes des régies abordé lors de la présentation du plan *Convergence* se met aujourd'hui en place.

L'argumentation justifiant cette opération repose sur le constat que les salariés oeuvraient désormais sur plusieurs marques à la fois et sur des supports différents, ce qui légitimerait l'adaptation de la structure juridique à cette situation.

Une nouvelle fois est avancée l'harmonisation des statuts entre les salariés. Auparavant, jamais la multiplication des conventions collectives et les différenciations salariales n'avaient constitué un obstacle pour la bonne marche de l'entreprise. Cela avait plutôt servi à embaucher à moindres coûts et entretenir des rivalités entre nous.

Toutefois, cette fameuse cohérence statutaire, si nécessaire soit-elle, s'applique toujours par petits bouts.

Elle devrait s'étendre à l'ensemble des sociétés du groupe et reprendre pour toutes une même convention collective, par exemple celle de la presse. Là, nous pourrions comprendre la démarche harmonieuse de la direction !

Mais ce qui apparaît immédiatement à l'ensemble des salariés de ces deux sociétés, sans se perdre dans de grandes visions gestionnaires, c'est essentiellement ce que la direction semble particulièrement attachée à leur dérober, c'est-à-dire des jours de RTT et certains « avantages » financiers.

Par exemple, pour les nouveaux entrants, l'embauche s'effectuera sous le chapeau de DI Régie, entité ayant moins de RTT que les Echos Médias !

Le nivellement de ces RTT, qui ne fournit aucune économie pour l'entreprise, car elles ne sont pas remplacées, ne peut être vécu par tous que comme une punition. Mais de quelle faute ?

La direction du groupe les Echos applique contre ses salariés une méthode identique au secteur de la vente immobilière : les attaques par appartements.

Nous ne pouvons les laisser nous dépouiller sans réagir.

Ensemble, tous les salariés du groupe, mobilisons-nous !

L'information court des dangers grossiers et subtils.

Grossière, la concentration des médias en quelques groupes (Bouygues, Dassault, Niel, LVMH, Crédit mutuel, Lagardère, Bolloré, Crédit agricole...) compromet son indépendance.

Subtil, le flot ininterrompu de nouvelles propagées par le Net, les gratuits et les chaînes en continu sème l'illusion d'une information parvenue à son stade suprême. Ce haut débit vise moins à informer qu'à susciter l'émotion et à retenir l'attention. La manipulation de l'opinion n'en est que plus forte.

Le danger imminent ? Présentant le numérique comme seul porteur d'avenir et le papier comme un archaïsme à détruire, le pouvoir et les groupes de médias voudraient amener toutes les sociétés d'information à l'aventure, dans l'univers d'un numérique déjà dominé par quelques géants planétaires. Des apprentis sorciers. Les rescapés seront rares.

Le parti pris de l'avenir



Les aides publiques à l'information seraient attribuées selon l'unique critère de la rentabilité immédiate : concentration des entreprises, baisse du « coût du travail », généralisation de la précarité... Le tout roulé dans des contrats annuels secrets avec les entreprises d'information pour éviter la case Assemblée nationale, et esquiver la loi.

Voilà pourquoi l'information est un combat, social et démocratique.

Voilà pourquoi une loi doit la soutenir pour la mettre à l'abri des forces du marché.

Entrez dans l'action... syndicale !

Info'Com-CGT vous invite aujourd'hui à prendre votre place dans l'action syndicale, à vous investir, à vous y épanouir, car le syndicat ce n'est pas « les autres », qu'ils soient responsables ou délégués, élus ou mandatés.

La force de toute la CGT, c'est l'action conjuguée et cohérente de ses 800 000 adhérents pour améliorer la situation de toutes et tous. « Solidarité ! » est notre mot d'ordre, aujourd'hui plus que jamais.

Adhérer à Info'Com-CGT, c'est choisir de faire vivre la démocratie. Notre organisation décide de ses

orientations avec les syndiqués et leurs représentants. En effet, être adhérent, c'est se doter du droit de donner son opinion, de débattre et de participer à la prise de décision, voire de s'impliquer plus dans la vie syndicale, d'y exercer des responsabilités si on le souhaite. C'est participer aux négociations nécessaires avec les dirigeants de nos entreprises.

Que vous soyez employé, ouvrier, agent de maîtrise, cadre ou journaliste, nous vous invitons à rejoindre la CGT en adhérant à Info'Com-CGT, afin d'améliorer le rapport de force en faveur de vos intérêts matériels et moraux.

Si vous souhaitez rejoindre Info'Com-CGT, connectez-vous à : <http://lc.cx/ozx>

Si vous souhaitez prendre contact avec Info'Com-CGT, contactez-nous sur : news@infocomcgt.fr



ÉLUS ET REPRÉSENTANTS DE LA LISTE Info'Com-CGT

COMITÉ D'ENTREPRISE

Journalistes

Delphine Tillaux
(titulaire, secrétaire adjointe)
poste 47 86

Richard Wilf
(suppléant)
poste 63 51

Employés

Jean Morisseau
(titulaire)
poste 67 61

Katia Richard
(suppléante)
poste 48 80

Cadres

Marc Trédan
(titulaire)
poste 64 82

Mathieu Chauvin
(suppléant, trésorier adjoint)
poste 64 35

Délégués du personnel

Journalistes

Gérard Biraud
(titulaire, délégué syndical)
poste 49 34

Delphine Tillaux
(suppléante)
poste 47 86

Employés

Isabelle Chibout
(titulaire)
poste 64 38

Cadres

Nicolas Bénichou
(titulaire)
poste 64 38

Barbara Créte
(suppléante)
poste 64 46

ELUS AU CHSCT

Olivier Noël
(secrétaire adjoint)
poste 47 46

Jérôme Duteil
poste 55 17

N'hésitez pas à les contacter.